



Bilan NAO : Le compte n'y est pas...

➤ Une négociation contrainte

La CFE-CGC a interpellé la Direction afin de prendre en compte **l'inflation** ainsi que les **excellents résultats de Safran Aircraft Engines**, liés aux défis relevés avec succès par les salariés.

Suite à cette nouvelle réunion de négociation, les mesures annoncées sont d'un **niveau supérieur à celles de l'an dernier**, mais demeurent **en deçà des résultats** : le **manque de reconnaissance** de notre Direction de la forte contribution des salariés reste sans conteste un constat récurrent.

Par ailleurs, une **non signature** conduirait au retour à l'enveloppe globale initiale de 2,3%, un **écart non négligeable, inenvisageable pour la CFE-CGC**.

En dépit de ce goût d'inachevé, et après consultation de nos adhérents, la CFE-CGC se déclare donc **signataire de l'accord**, ce qui le rend, du simple fait du poids de notre signature, **immédiatement applicable**.

Sommes-nous récompensés à notre juste valeur en reconnaissance du travail accompli ?



➤ Propositions finales

Au terme de la 4^{ème} réunion de négociation du 06/03/2019, la Direction nous a communiqué ses propositions que vous trouverez en synthèse :

Collab. Niv I à V	Collab. Niv VI et Cadres
AG : 1,15% au 01/01 avec un talon de 35€/mois	AI : 2,85% au 01/01 AI minimale : 1%
AI : 1,4% au 01/01	mini 90% des I&C augmentés
Impact ancienneté : 0,25%	Budget Promotion : 0,15%
13 ^{ème} mois plancher : 1,65 fois le mini société	13 ^{ème} mois plancher : 3 925 €
13 ^{ème} mois plancher Niv V : 3 465€	
Primes d'équipe +2%	Reconduction des 3 jours de crédit parental pour les salariés forfait jours
Grilles (minima) +1,50% au 01/01	
Mesures applicables à tous les salariés	
Garantie d'évolution pluriannuelle de salaire de 3,5% (2016-2017-2018)	
Prise en charge de l'abonnement de transport à hauteur de 70%	
Reconduction des CESU à hauteur de 1350 € annuel pour les salariés ou leur conjoint/enfants en situation de handicap	
Reconduction du travail occasionnel à domicile à 8 jours jusqu'au 31/12/2019 (y compris salariés TP >= 80%)	

Si la politique NAO n'est pas le reflet des résultats de l'entreprise, à qui profitent nos bénéfices ?



✈ L'équité de traitement des salariés ? ... à deux vitesses

Les négociations NAO qui se sont tenues occultent complètement le traitement de la **reconnaissance de la performance individuelle** pour l'ensemble des salariés au regard du dispositif mis en œuvre pour une centaine de « Directeurs et Hors Statut » qui, outre la participation, l'intéressement et l'effet d'aubaine des baisses de cotisations sociales, bénéficient d'un **mécanisme de bonus** rappelé dans le tableau ci-dessous:

Bande	Bonus court terme cible* (% du salaire ANNUEL)	ILT max ** (nombre d'actions)	Montant de l'ILT en € (basé sur un cours d'action à 120€)
Bande 1 (Hors Statut)	25%	2500	300 000
Bande 2 (Hors Statut)	20%	1500	180 000
Bande 3 (Hors Statut)	15%	1000	120 000
Bande 4 (Hors Statut)	15 %	500	60 000

* Une centaine de personnes en Bande 1 à 4 pour Safran Aircraft Engines

** ILT : Incitation à Long Terme = actions gratuites distribuées chaque année aux Directeurs et Hors statut en plus d'un bonus annuel court terme

La **CFE-CGC dénonce le montant prohibitif alloué à ce dispositif** concernant seulement une centaine de personnes. La direction joue **le clivage entre quelques dirigeants et le reste des salariés** de l'entreprise.

Les moyens mis en œuvre pour quelques uns sont **sans commune mesure avec la politique salariale appliquée cette année. Est-ce acceptable ?**



Ne doutons pas que tous ceux qui ne bénéficient pas de cette distribution d'actions sauront en tirer les conséquences !

Besoin d'info sur un accord ?
Pensez à l'appli avec l'ABC de vos droits !

Pour la CFE-CGC, la redistribution des richesses produites par l'entreprise doit être équitable et pas disproportionnée au bénéfice de seulement quelques-uns !

Christophe Simon
christophe.simon@safrangroup.com
Pascale Fauvel
pascale.fauvel@safrangroup.com
Gilles Querrien
gilles.querrien@safrangroup.com



POUR VOUS
AVEC VOUS
PARTOUT

